

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ÉDITION 2022

LE DICRIM

***BIEN SE PRÉPARER
POUR BIEN RÉAGIR !***



SOMMAIRE



ÉDITO

03



PÉLISSANNE QUELS RISQUES ?

04



PÉLISSANNE QUELLE ORGANISATION ?

04



COMMENT S'INFORMER ?

05



LES DISPOSITIFS D'ALERTE

06



LE RISQUE INONDATION

07



LE RISQUE FEU DE FORÊT

08/09



LE RISQUE SISMIQUE

10



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

11



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

12/13



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

14/15



LE RISQUE SANITAIRE

16



LE RISQUE TERRORISTE

17



LES CONSIGNES APPLICABLES

18



COORDONNÉES UTILES

19

ÉDITO



Chères Pélissannaises, chers Pélissannais,

La sécurité est l'une des prérogatives du maire et de l'équipe municipale.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la Commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'incident.

Je vous invite donc à le lire attentivement et à le conserver précieusement.

Ce travail d'information et de sensibilisation complète l'action de la Commune en terme de prévention et de gestion de crise, notamment par l'intermédiaire du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il mentionne également les actions menées par l'exécutif afin de réduire au mieux, les conséquences de ces risques.

Ce document a pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement majeur.

Bien se préparer pour bien réagir. Je vous souhaite une bonne lecture.

Pascal MONTÉCOT

Maire de Pélissanne

Vice-Président de la

Métropole Aix-Marseille Provence



PÉLISSANNE : À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

RISQUES NATURELS

inondation, séisme, feu de forêt.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

industriel, transport de matières dangereuses, pollution de l'air.

RISQUES TERRORISTES

RISQUES SANITAIRES

épizootie, pandémie.

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

vent, pluie, orage, neige, grand froid, canicule.

PÉLISSANNE : COMMENT SOMMES-NOUS ORGANISÉS ?

L'organisation des secours se fait à 2 niveaux :

● LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Il est un outil réalisé sous la responsabilité du maire et permet de :

- planifier les actions des acteurs communaux de la gestion des risques en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.
- avoir pour objectif l'information préventive et la protection de la population.
- prévoir l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

● LE DISPOSITIF « ORSEC »

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet.

COMMENT S'INFORMER ?

LES MOYENS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE PÉLISSANNE

WWW.VILLE-PELISSANNE.FR

Quand une vigilance est en cours sur la Commune, une **fenêtre pop-up** apparaît sur le site internet de la Ville.

Ce système permet de vous tenir informé des évolutions de la situation (alerte en cours, moyens mis en œuvre, les conduites à tenir, etc...)

[FACEBOOK DE LA VILLE](https://www.facebook.com/VillePelissanne)

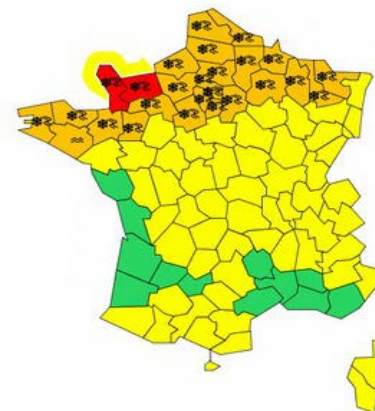
[facebook.com/VillePelissanne](https://www.facebook.com/VillePelissanne)

[APPLICATION CITY ALL](#)

Téléchargez l'application et restez informé en mettant la Ville de Péliissanne en favori.

[PANNEAUX LUMINEUX](#)

LE SITE MÉTÉOROLOGIQUE



WWW.VIGILANCEMETEOFRANCE.FR

En cliquant sur le département 13 vous obtiendrez des explications sur le phénomène en cours et sur les consignes de sécurité à respecter.



LES RADIOS

France Bleu Provence (**103.6 FM**)

France info (**105.3 FM**)

France inter (**91.3 FM**)

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

L'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun d'attirer l'attention, d'accroître sa vigilance et de réagir avec les bons gestes. Selon les circonstances, la population sera avertie soit par :



- le déclenchement de la sirène municipale



- la police municipale
- les forces de l'ordre



- la Réserve Communale de Sécurité Civile
- le personnel municipal



- les haut-parleurs
- les panneaux lumineux



LES NOTIFICATIONS PUSH SUR MOBILE

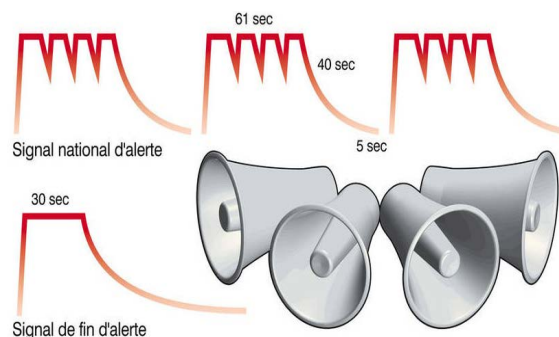
CEDRALIS

Système d'alerte permettant de recevoir par SMS ou par message enregistré les informations nécessaires à la mise en sécurité en cas de risques.

N'hésitez pas à vous inscrire via le formulaire disponible sur le site internet :

www.ville-pelissanne.fr

LE SIGNAL D'ALARME



À noter : le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12h00, les services de la sécurité civile effectuent un test.



LE RISQUE INONDATION

Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été approuvé le 14 février 2002 par le Préfet. Il prend en compte les débordements de la Touloubre, le ruissellement périurbain (Vabre de la Goule) et les bassins de rétention.

NATURE DE LA CRUE

Les crues de la Touloubre sont caractérisées par des inondations de type torrentiel. Ce type d'inondation affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit et fait suite à de violentes précipitations sur un bassin à versant réduit (quelques centaines de km²). Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes données par la radio ou les moyens de communication de la mairie.
- Coupez gaz et électricité.
- Montez dans les étages ou allez sur les points hauts (collines).
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école où ils seront pris en charge.
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied, ni en voiture).



POUR RESTER INFORMÉ

Vigicrue : www.vigicrues.gouv.fr

APIC METEO : apic.meteofrance.fr

Météofrance : vigilance.meteofrance.fr



LE RISQUE FEU DE FORÊT

Pélissanne, adossée au Nord au Massif des Costes et au Sud-Est au Vallon Long, présente de par sa topographie et sa végétation un territoire potentiellement exposé et vulnérable au risque «Feu de forêt». En effet en 2005, 2007 et 2017 des feux nous ont impactés avec pour certains des évacuations préventives d'habitations ou d'établissements recevant du public (ERP).

Pour lutter contre les feux de forêt, il existe plusieurs outils et moyens :

- La réglementation d'accès aux massifs.
- Les vigies.
- Les patrouilles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

RÉGLEMENTATION

Plusieurs arrêtés préfectoraux édictent les mesures administratives applicables à la préservation des espaces forestiers et à la sauvegarde des personnes et des biens. Il s'agit des arrêtés préfectoraux :

- Réglementant l'accès et la circulation aux massifs (16/07/2021).
- Réglementant l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (20/12/2013).
- Rendant obligatoire le débroussaillage (12/11/2014).

Tous ces arrêtés peuvent être consultés sur le site de la Ville ou en mairie. La réglementation concernant l'accès aux Massifs est disponible sur le site de la Préfecture mais également sur le site de la Ville de Pélissanne.

Réglementation applicable (cas général)		
Risque feux de forêt	Présence dans les massifs	Usage d'engins ou matériel susceptible de générer des départs de feu (travaux)
Zonage	Massif forestier	Massif forestier + 200 m
Vert	✓	⚠
Jaune	✓	⚠*
Orange	✓	✗
Rouge	✗	✗

Légende

- ✓ Autorisé
- ⚠ Autorisé avec recommandations
- ⚠ Réglementé (prescriptions)
- ✗ Interdit

* Pour les Bouches-du-Rhône :
 + moyens d'extinction et de protection



LE RISQUE FEU DE FORÊT

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

■ AVANT

Si vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un jardin :

Pensez à respecter les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), arrêté préfectoral du 12/11/2014.

■ PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

Informez les pompiers : 18 ou 112 (portable).

Dans la nature, éloignez-vous dos au vent :

- Laissez libre les voies d'accès et chemins d'évacuation.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- À pied : recherchez un écran de protection (rocher, mur...).
- En voiture : ne sortez pas de votre véhicule.
- Si vous êtes surpris par les fumées : respirez à travers un linge humide, accroupissez-vous.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Arrosez les abords et le bâtiment.
- Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés et arrêtez toute ventilation.
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Ne sortez pas sans ordre des autorités.

■ APRÈS

- Éteignez les foyers résiduels.
- Aérez les lieux de vie.
- Signalez toute reprise de feu.



LE RISQUE SISMIQUE

Pélistanne est située en zone II, soit une sismicité moyenne (*sur une échelle de III*). Pélistanne a été touchée par un séisme issu de la faille de la Trévaresse le 11 juin 1909.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

■ PENDANT

Restez où vous êtes, protégez-vous la tête avec vos bras, et n'allumez pas de flamme :

- **À l'intérieur** : ouvrez les portes pour éviter leur blocage. Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres.
- **À l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...).
- **En voiture** : arrêtez-vous, protégez-vous la tête avec les bras et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école.

■ APRÈS

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques.

- Évacuez les bâtiments.
- Fermez le gaz et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités.
- Écoutez la radio.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...).



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La Commune est concernée par de possibles chutes de blocs et de possibles mouvements de terrain locaux.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

■ PENDANT

En cas d'effondrement du sol à l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments.
- Ne prenez pas l'ascenseur.

En cas d'effondrement du sol à l'extérieur :

- Éloignez-vous de la zone dangereuse (bâtiments, pylônes, arbres...).
- Rejoignez le lieu de regroupement identifié et organisé par les autorités.

■ APRÈS

- Écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.
- Informez les autorités de tout danger observé.



Pour information : un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été édicté et approuvé par arrêté préfectoral (13/03/2018) sur la Commune.

Ce document est consultable sur le site internet de la Ville et en mairie.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

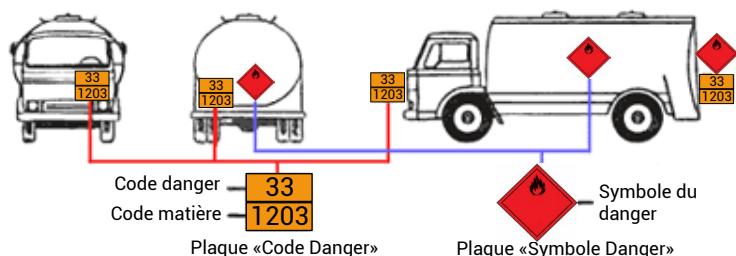
La Commune est soumise au risque transport de matières dangereuses par voie routière (CD 572, A7, A9 et A54 à proximité) et par voie ferroviaire (Gare de Miramas).

Les principaux dangers liés aux transports de matières dangereuses sont l'explosion, l'incendie, les pollutions diverses et les nuages toxiques.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

■ PENDANT

- Protégez les lieux du sinistre d'un "sur-accident" éventuel par une signalisation adaptée et faire éloigner les personnes à proximité.
- Donnez l'alerte en appelant les pompiers (18 ou 112), la gendarmerie (17) ou le SAMU (15) en indiquant le maximum d'éléments tels que le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit et du codage si possible.



- Conformez-vous aux consignes données par les services de secours.
- Déplacez les éventuelles victimes, seulement en cas de danger réel, vital, immédiat et non contrôlable.
- Ne fumez pas.
- En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir ou un linge mouillé.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

En cas de fuite de produits :

- Ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit.
- Se laver en cas d'irritation et, si possible se changer en cas de contact avec un produit toxique.
- Quittez la zone de l'accident et rejoignez le bâtiment le plus proche.

Si vous êtes confiné dans un bâtiment :

- Fermez les portes et fenêtres.
- Obstruez les entrées d'air et arrêtez les ventilations.
- Ne fumez pas, pas d'étincelle ni de flamme.
- Écoutez la radio.
- Attendez et respectez les consignes.

■ APRÈS

- Une fois le danger écarté, aérez le local de confinement.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités ou attendez le signal de fin d'alerte : **signal continu de 30 secondes.**



IL NE FAUT SURTOUT PAS :

- Chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui sont pris en charge par l'école et les autorités.
- Fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles.
- Encombrer les lignes téléphoniques : elles doivent rester disponibles pour les secours.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

FORTES PLUIES ET ORAGES

Un cumul important de pluie en quelques heures peut provoquer des inondations dans les rues et au niveau des points bas, tels que les parkings, les caves et aux alentours des fossés. Ce phénomène est souvent associé aux orages, qui peuvent également causer des dégâts sur le réseau électrique.

CONSEILS DE PRUDENCE

Ne vous aventurez pas dans une zone provisoirement inondée ou à risques (sous un arbre, sous des lignes électriques ou téléphoniques, dans un garage en sous-sol) et débranchez les appareils électriques.

CANICULE ET FORTES CHALEURS

Durant l'été, il est fréquent que les températures s'approchent des seuils de canicule (*température nocturne supérieure à 24°C et diurne atteignant 35°C sur trois jours consécutifs*).

Les personnes les plus touchées sont les personnes âgées et les enfants.

Conseils et niveaux d'alerte accessibles via la plateforme :

Canicule Info service au 0800 06 66 66.

CONSEILS DE PRUDENCE

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée, buvez régulièrement de l'eau.

Pour un suivi particulier en tant que personne vulnérable et isolée, inscrivez-vous sur la liste du CCAS de la Ville.

En cas de problème : contactez le CCAS au **04 90 55 76 08**.

Rejoignez la salle climatisée municipale (médiathèque).



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

VENT VIOLENT

La commune est fréquemment exposée au Mistral (vent du Nord) avec des rafales pouvant dépasser les 100 Km/h.

CONSEILS DE PRUDENCE

N'intervenez pas sur les toitures, rangez les objets exposés au vent, éloignez-vous des arbres et des lignes électriques.

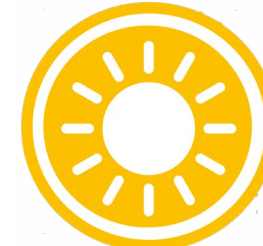
NEIGE

Les périodes de neige sur la Commune ne sont pas fréquentes, cependant des épisodes neigeux et verglaçants peuvent se produire, avec pour effets des perturbations du trafic routier, des dégâts sur les infrastructures, des chaussées glissantes, etc.

La Ville de Pélissanne est équipée d'engins de déneigement-salage et d'une organisation spécifique des services techniques pour permettre la circulation des piétons et des véhicules sur les axes majeurs de la Commune.

CONSEILS DE PRUDENCE

- Facilitez le passage des engins de déneigement.
- Équipez votre véhicule pour circuler plus facilement sur la neige et éviter les accidents.





LE RISQUE SANITAIRE

EAU POTABLE

La pollution du réseau d'eau potable est une altération qui rend son utilisation dangereuse et impropre à la consommation.

Elle a pour origine principale l'activité humaine, les industries, l'agriculture et la malveillance.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INCIDENT

- Respectez les consignes d'usage données par les autorités.
- Respectez les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles.
- Ne buvez pas l'eau du robinet en cas d'incident.
- Des points de ravitaillement en eau potable seront organisés par les autorités.

ÉPIDÉMIE GRAVE

Une épidémie est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes.

LES GESTES À ADOPTER

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Toussez et éternuez dans votre coude, utilisez un mouchoir à usage unique.
- Portez un masque jetable ou lavable, restez à distance des autres et limitez les contacts, aérez chaque pièce.
- En cas de symptôme correspondant à l'alerte, appelez votre médecin traitant.



LE RISQUE TERRORISTE

VIGIPIRATE

C'est l'outil central du dispositif Français de lutte contre le terrorisme.

Il associe tous les acteurs nationaux à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Le plan vigipirate relève du Premier Ministre et repose sur un socle de mesures permanentes à tous les grands domaines d'activité de la société (transports, santé, alimentation, réseaux d'énergie, etc.). Le niveau de vigilance et de protection est adapté en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités.

LES BONS RÉFLEXES / LES CONSIGNES À RESPECTER

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

Localisez le danger pour vous en éloigner

Si possible, aidez les autres à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez-les d'entrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER

1. Enfermez-vous et barriquez-vous

2. Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3. Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4. SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5. Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBEÏR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



LES CONSIGNES APPLICABLES À TOUS LES RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école. Elle dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Écoutez la radio et attendez les consignes des autorités.



LES BONS RÉFLEXES



▶ Montez dans les étages



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse



▶ Fermez volets, portes et fenêtres
Calfeutrez avec des linges mouillés



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse



▶ Abritez-vous sous un meuble solide



▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
Si impossible : cachez-vous !



LE DICRIM LES COORDONNÉES UTILES

APPELS GRATUITS D'URGENCE

SAMU	15
Gendarmerie / Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Urgences Européennes	112
Urgences par sms ou application sourds et malentendants	114

NUMEROS INSTITUTIONNELS

Police Municipale	04 90 55 31 90
Mairie de Pélissanne	04 90 55 11 52
Préfecture Bouches-du-Rhône	04 84 35 40 45

SITES INTERNET

Site de la Ville	www.ville-pelissanne.fr
Réseaux Sociaux	facebook.com/VillePelissanne
Consulter les cartes de vigilance	vigilance.meteofrance.com
Outil APIC	apic.meteofrance.fr
Vigicrues Flash	apic.meteofrance.fr/?mode=vf&area=fr
Site du Gouvernement	www.gouvernement.fr/risques
Portail prévention des risques majeurs	www.georisques.gouv.fr
Site de la Préfecture (environnement, risques naturels et technologiques)	www.bouches-du-rhone.gouv.fr

INFORMATIONS UTILES

CONTACTS



Standard mairie

04 90 55 11 52



Police Municipale

04 90 55 31 90
06 30 52 04 65

(astreinte)

NUMEROS DE SERVICE



Électricité

09 72 67 50 13



Gaz

08 00 47 33 33

(appel gratuit depuis un poste fixe)



**Société des Eaux
de Marseille Métropole**

09 69 39 40 50

(en cas de fuite ou incident)



PÉLISSANNE

BIEN VIVRE EN PROVENCE



VILLE-PELISSANNE.FR